



## Communiqué de Mgr Denis Moutel concernant l'ouverture des églises

19 Mars 2020

---

Les contraintes de la pandémie du COVID-19 obligent la population de notre pays au confinement. Comme citoyens et aussi comme chrétiens, nous sommes appelés à toujours prendre soin des autres.

L'application stricte des consignes que nous recevons est un devoir absolu afin d'enrayer la progression du coronavirus (Covid-19).

Gardons ce leitmotiv : « Chacun chez soi pour le bien de tous ».

Nous sommes souvent interrogés sur la question de l'ouverture des églises. Si des églises sont ouvertes (ce qui est pour l'instant autorisé), c'est strictement pour la prière personnelle.

On n'ouvrira pas une église qui ne l'est pas habituellement, hormis pour la célébration des obsèques. Là où une église est ouverte, ce n'est pas pour y organiser un rassemblement de prière, quel qu'il soit, mais comme le signe que l'Eglise reste présente à tous, dans l'épreuve que nous traversons. Si des personnes y viennent, c'est parce qu'elles se sont déjà déplacées pour des achats alimentaires ou une autre raison prévue par les dérogations.

Nous respecterons les indications suivantes :

- *Garder une bonne distance entre les personnes : plus d'1m*
- *Ne pas dépasser plus de 10 minutes : il s'agit d'un temps bref.*
- *Ne déposer aucun document.*

Je vous redis ma communion dans la prière. Portons vers Dieu la supplication des hommes et soyons signe d'Espérance.

**Mgr Denis Moutel**

+ évêque de St-Brieuc et Tréguier